

INSTRUCTION CIVIQUE

La différence

« La fleur qui dérange »



Personnage principal

Son problème

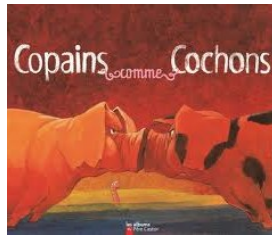
Pourquoi ?

Ton avis

INSTRUCTION CIVIQUE

La différence

« Copains comme cochons »



Personnages principaux

Leur problème

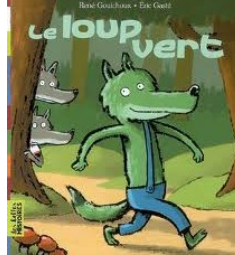
Pourquoi ?

Ton avis

INSTRUCTION CIVIQUE

La différence

« Le loup vert »



<p>Personnage principal</p>	<p>Son problème</p>
<p>Pourquoi ?</p>	<p>Ton avis</p>

INSTRUCTION CIVIQUE

La différence

Dans les albums que nous avons lus en classe, les personnages sont rejetés parce qu'ils sont différents.

Pour toi, c'est quoi être différent ? Donne des exemples.

INSTRUCTION CIVIQUE

La différence : le handicap

Nous avons regardé des vidéos de Vinz et Lou sur le handicap : <http://www.vinzetlou.net/vinz-et-lou-et-le-handicap/accueil>



Un handicap, c'est quoi ?

Donne des exemples

Comment te sens-tu face à une personne handicapée ?

Connais-tu des personnes handicapées ?

INSTRUCTION CIVIQUE

La différence

La convention internationale des droits de l'enfant

Article 2 – Le droit à la non-discrimination

Cette convention doit être appliquée à tous les enfants sans aucune discrimination :

- Tu as le droit au respect de tes différences, que tu sois une fille ou un garçon, et quel que soit ton état de santé, ton origine ethnique ou sociale, ta langue, ta religion, tes opinions et ta nationalité.
- Tu as le droit à l'égalité, c'est-à-dire que les pays doivent respecter et protéger tes droits au même titre que tous les autres enfants.

Article 23 – Les droits de l'enfant handicapé

1. Si tu es handicapé, tu as le droit de mener la meilleure vie possible. Tu as le droit au respect de ta personne et de ta dignité. Tu as le droit à être traité de la même manière que les autres enfants, pour devenir le plus autonome possible et participer à la vie de ta communauté.

2. Les pays doivent reconnaître le droit des enfants handicapés de bénéficier de soins spéciaux et essentiels à leur bien-être.

3. Les pays doivent donc apporter une aide supplémentaire à tes parents. Cette aide sera, si nécessaire, gratuite afin de t'assurer le droit à l'éducation, à la formation, à la santé, à la rééducation, à l'emploi, aux loisirs, à l'intégration sociale, ainsi qu'à l'épanouissement personnel.

4. Les pays travailleront ensemble et échangeront toutes les informations utiles pour aider les enfants handicapés. Les pays en développement seront plus particulièrement aidés.